



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Hébergement et du Logement**

## **Avis d'appel à manifestation d'intérêt relatif à la reconstitution du parc d'hébergement d'urgence francilien**

### **Éléments de contexte et enjeux**

La DRIHL lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la création de places d'hébergement d'urgence dans l'objectif de reconstituer les capacités amenées à fermer en 2023.

Cet AMI contribue au maintien des capacités d'accueil des publics et à l'objectif régional de rééquilibrage territorial de l'offre d'hébergement.

Au 31 décembre 2022, le parc d'hébergement généraliste francilien comprenait près de 100 000 places, ce qui représente une évolution de + 43 % en l'espace de trois ans. Ce parc est notamment constitué de plus de 49 000 places d'hôtel et d'environ 32 000 places d'hébergement d'urgence.

Or, un besoin de reconstitution d'environ 6 000 places d'hébergement d'urgence a été identifié en raison de la fermeture de sites tout au long de l'année 2023. Le présent AMI vise à maintenir la capacité du parc d'hébergement d'urgence au regard de la demande exprimée sur le territoire francilien.

Ces sites ayant vocation à fermer au cours de l'année 2023 relèvent des SIAO de Paris, de la Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine. Néanmoins, l'objectif de rééquilibrage de l'offre territoriale conduit à répartir l'effort de reconstitution de ces places sur l'ensemble de la région selon les modalités décrites dans le présent cahier des charges. Ainsi, la régulation des publics hébergés pourra dépendre pour tout ou partie d'un SIAO différent de celui du département d'implantation du site proposé.

Tous les opérateurs qui souhaitent proposer des sites pour la reconstitution du parc d'hébergement devront impérativement déposer un projet via cet AMI à partir de sa date de lancement et jusqu'au 1<sup>er</sup> juin. Les projets n'ayant pas fait l'objet d'un dépôt via cette procédure ne seront pas instruits. **Les candidatures déposées seront étudiées et validées au fil de l'eau** sur la période d'ouverture de l'AMI.

## Cahier des charges

L'ensemble des informations qui devront être renseignées sur le site internet « Démarches simplifiées » lors du dépôt des candidatures figurent en *annexe I* du présent avis d'appel à manifestation d'intérêt.

En outre, les principaux critères de sélection retenus pour l'instruction des projets sont énumérés ci-dessous.

### I/ Critères de sélection du projet

#### A/ Caractéristiques du projet

- **Type de structure envisagée**

L'objet du présent appel à candidatures porte sur la **création ou l'extension de centres d'hébergement d'urgence**. Toute candidature proposant la création d'un autre type de structure sera écartée.

Le candidat précisera si son projet vient en reconstitution d'un site existant amené à fermer.

- **Capacitaire et typologie de publics et de places**

La capacité des projets de création de structures devra être comprise **entre 40 et 200 places**.

Les projets soumis dans le cadre de l'appel à candidatures devront permettre d'accueillir un **public d'hommes et/ou de femmes isolés et/ou de familles**.

Au regard de la composition des structures ayant vocation à fermer au cours de l'année 2023, **les projets proposant des places en regroupé seront prioritairement retenus**.

**Aucun projet ne pourra proposer d'implantation dans un hôtel déjà utilisé à des fins d'hébergement par le réservataire francilien Delta**. Les candidats devront donc vérifier ce point avant dépôt du projet.

#### La captation de places en diffus :

- **Ne pourra être opérée que dans le parc privé** : les projets qui proposeraient la captation de places en diffus dans le parc social seront écartés
- **Devra donner lieu à l'indication des adresses des places identifiées** et, à défaut, à l'indication des communes d'implantation ciblées.

- **Territoire d'implantation**

Dans leurs réponses à l'appel à manifestation d'intérêt, les candidats devront prendre en compte les cibles départementales visées ci-dessous, notamment, en **proposant prioritairement des sites à Paris, dans les Hauts-de-Seine et dans les Yvelines**.

	Cibles de reconstitution 2023 en localisation
75	1 768
77	500
78	1 120
91	400
92	1 130
93	480
94	400
95	400
<b>IDF</b>	<b>6 198</b>

- **Date d'ouverture prévisionnelle**

La sélection des candidatures a pour objectif de reconstituer les capacités fermées sans rupture de prise en charge. Or, 65 % des fermetures prévues au cours de l'année 2023 auront lieu au cours du premier semestre.

Dès lors, les candidatures proposant une **ouverture au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023** seront privilégiées.

La date prévisionnelle d'ouverture devra impérativement prendre en compte les éléments suivants :

- Pour tous les projets qui impliqueraient des travaux/aménagements : **évaluation réaliste de la durée de ces travaux/aménagements** et prise en compte dans le calendrier d'ouverture prévisionnel ;

- Pour les projets en diffus : **évaluation réaliste de la durée de captation des logements en diffus** et prise en compte dans le calendrier d'ouverture prévisionnel.

- **Sollicitation et accord de la collectivité territoriale compétente**

L'accord quant à l'implantation d'une structure d'hébergement sur le site envisagé devra être recherché auprès de la collectivité territoriale concernée (commune ou EPCI). Dans le cas où l'accord n'est pas encore obtenu, le candidat devra préciser l'état d'avancement des échanges avec la collectivité territoriale concernée.

### *C/ Caractéristiques du site et de son territoire d'implantation*

- **Durée de disponibilité des locaux**

Compte-tenu des enjeux de stabilisation du parc d'hébergement d'urgence francilien, il est demandé aux candidats de prioriser la recherche de sites dont l'occupation peut être durable. Ainsi, seront privilégiées les candidatures pouvant garantir une **disponibilité des locaux pour une durée supérieure ou égale à trois ans**.

- **Accessibilité et équipements du territoire**

La candidature sera appréciée en fonction de sa capacité à proposer un site avec des **transports en commun à proximité et dont la fréquence de passage est régulière**.

### *D/ Prestations*

La candidature sera appréciée en fonction des prestations proposées par la structure et notamment au regard du **ratio d'ETP salariés par place** et du **ratio d'ETP salariés sociaux et sociaux-éducatifs par place**.

En la matière seront valorisées les candidatures proposant un **accompagnement social global adapté au public ciblé et permettant d'engager une démarche d'insertion en lien avec les partenaires du territoire**. Les dispositifs permettant une plus grande autonomie des personnes pourront être privilégiés (ex : cuisine avec accès si nécessaire à des denrées etc.).

### *E/ Coût à la place*

La candidature devra faire figurer le **montant total de la subvention sollicitée en année pleine** ainsi que le **coût à la place par jour du projet**.

Le coût du projet sera évalué au regard des prestations proposées par rapport au public accueilli ainsi que des caractéristiques et de l'implantation territoriale du site, et en tenant compte de l'**objectif de maîtrise des coûts**.

Pour permettre aux candidats de mieux appréhender les référentiels existants, les coûts moyens des CHU en diffus et en regroupé par département francilien figurent à **titre indicatif** dans le tableau ci-dessous :

Coûts à la place journaliers moyens des CHU franciliens (ENC 2021)		
Dép. Impl.	Diffus	Regroupé
75	30,7 €	43,5 €
77	29,4 €	38,5 €
78	23,9 €	36,7 €
91	23,8 €	41,2 €
92	22,3 €	41,4 €
93	34,2 €	38,4 €
94	23,2 €	39,6 €
95	23,3 €	40,8 €

## Modalités de candidature

### I/ Calendrier de l'appel à candidatures

Echéances	Date limite
Publication de l'appel à candidatures	Le 8 mars 2023
Date de dépôt des candidatures	Au fil de l'eau et jusqu'au 1 <sup>er</sup> juin 2023, minuit
Notification des résultats	Au fil de l'eau
Ouverture des places	Dès que possible une fois la notification reçue

### II/ Modalités de dépôt des candidatures

Le dépôt des candidatures devra être réalisé sur le site internet « Démarches simplifiées » à l'adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami-creation-places-hu-idf-2023>

Celles-ci étant instruites au fil de l'eau, **les candidatures devront être déposées dès que possible sans attendre la clôture de l'appel à manifestation d'intérêt.**

Si des cibles départementales venaient à être atteintes au cours de la période de dépôt des candidatures, la DRIHL actualisera son site internet pour en informer les opérateurs. Les opérateurs sont donc invités à consulter l'adresse dédiée indiquée sur la page d'accueil de Démarches Simplifiées.

Chaque site proposé devra donner lieu au dépôt d'un **dossier de candidature complet** (totalité des champs renseignés, description du projet permettant d'appréhender ses caractéristiques, transmission d'un budget de fonctionnement réaliste et cohérent). Tout dossier incomplet ne pourra pas être déposé et ne sera donc pas instruit.

Dans le cas où un même organisme gestionnaire proposerait plusieurs sites, un dossier par site est attendu.

Les dossiers incomplets ou parvenus dans un autre format que via le site susvisé (ex. format papier ou par courriel) seront considérés comme irrecevables.

### III/ Points divers

Pour toute demande d'élément d'information complémentaire en amont du dépôt des candidatures, les organismes gestionnaires peuvent solliciter les services de la Drihl à l'adresse suivante : [sahi.drihl-](mailto:sahi.drihl-)

[if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:if@developpement-durable.gouv.fr)

Cet avis est consultable et téléchargeable sur le site internet de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du Logement : [www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

**Annexe 1 : Informations requises dans le cadre des réponses à l'appel à candidatures régional relatif à la reconstitution et la transformation du parc d'hébergement francilien**

Item	Champ	Informations à renseigner
<b>Informations générales</b>	Identification de l'organisme gestionnaire	Nom de l'organisme gestionnaire Numéro FINESS de l'organisme gestionnaire Nom et prénom du représentant légal de l'organisme gestionnaire
	Organisme gérant des établissements et services sociaux et médico-sociaux gérés	Oui/non
	Identification de la personne référente de la candidature	Nom et prénom de la personne référente Fonction de la personne référente Coordonnées téléphoniques de la personne référente Adresse e-mail de la personne référente
<b>A/Caractéristiques du projet</b>	Type de structure et de modalités de reconstitution envisagées	Le projet déposé concerne-t-il bien l'extension ou la création d'un centre d'hébergement d'urgence : oui/non Modalité de reconstitution : création ou extension d'un site existant
	Projet en reconstitution d'un site existant	Oui/non Si oui, précisions sur le site qui ferme
	Nombre total de places proposées	X places proposées
	Nombre de places réparties par catégories de public cible et par modalité d'organisation (diffus/regroupé)	X places en diffus dédiées aux personnes isolées (hommes et/ou femmes) X places en diffus dédiées aux familles X places en regroupé dédiées aux personnes isolées (hommes et/ou femmes) X places en regroupé dédiées aux familles
	Site identifié	Le site identifié correspond-il à un hôtel déjà utilisé à des fins d'hébergement par le réservataire francilien Delta : oui/non En cas de places en diffus, seront-elles captées dans le parc privé : oui/non
	Territoire d'implantation	Nom de la commune Pour les CHU en regroupé : adresse postale exacte Pour les CHU en diffus : adresses postales exactes et, à défaut, commune(s) d'implantation
	Date prévisionnelle de mise en œuvre effective du projet	Ouverture prévisionnelle le XX/XX/2022 Le cas échéant, durée estimée des travaux d'aménagement : X mois Le cas échéant, durée totale estimée pour la captation du site : X mois
	Accord de la collectivité territoriale compétente	Sollicitation de la collectivité territoriale compétente : oui/non Le cas échéant, précisions sur les démarches engagées auprès de la collectivité territoriale Accord obtenu de la collectivité territoriale compétente : oui/non

<b>B/ Caractéristiques du site et de son territoire d'implantation</b>	Durée de disponibilité des locaux	Statut : locataire, propriétaire ou mise à disposition Date de la fin du bail/mise à disposition prévisionnelle : XX/XX/20XX ou durée indéterminée
	Organisation de l'hébergement	- Dispositifs de sécurisation : veilleur de nuit, astreinte et/ou digicode ; - Nombre de chambres individuelles et superficie minimale des chambres (en m <sup>2</sup> ) ; - nombre de chambres collectives, nombre de personnes par chambre et superficie minimale des chambres (en m <sup>2</sup> ) ; - des chambres dédiées à l'hébergement de personnes à mobilité réduite sont elles prévues? oui/non - le centre prévoit-il des sanitaires privatifs (douches et WC) : oui/non - à défaut, nombre de personnes par sanitaire collectif ; - nombre et type d'espaces collectifs
		Equipements prévus pour cuisiner privatifs ou collectifs et notamment nombre de personnes par cuisine collective le cas échéant
	Accessibilité et équipements du territoire	Transports en commun à moins d'un km du centre : oui/non Transports en commun dont la fréquence de passage est régulière (un passage toutes les heures à minima) : oui/non Pour les sites en diffus, précisions éventuelles concernant l'accessibilité des différents sites
<b>D/ Prestations</b>	Ratios d'ETP salariés par place	Nombre total d'ETP salariés
		Nombre total d'ETP salariés sociaux et socio-éducatifs
	Accompagnement	Description de l'accompagnement envisagé et des éventuelles perspectives de partenariats à mettre en œuvre
	Alimentation	Modalité d'accès à l'alimentation : restaurant collectif, fourniture de denrées alimentaires/paniers repas, chèques alimentation
<b>E/ Coût à la place</b>	Coût à la place	Montant total de la subvention sollicitée en année pleine Coût à la place par jour et par personne sollicité auprès des services de l'État (montant total de la subvention sollicitée / nombre de places / 365 jours) <i>Pour rappel, les coûts à la place moyens des CHU par département figurent à titre indicatif dans le cahier des charges du présent AMI</i>
	Budget prévisionnel du projet	A joindre lors du dépôt de la candidature
<b>Facultatif : synthèse ou éléments complémentaires</b>	Eléments complémentaires (facultatif)	Le cas échéant, saisie des éléments complémentaires
	Paris Synthèse du projet (facultatif)	Le cas échéant, le candidat peut déposer une note d'une page maximum sur le site